

# BOOSTERS DE L'ÉCONOMIE

## Mesures d'urgences court terme :

1. Mise en œuvre des mesures demandées par Guyane Economique et USG (*Union des socio-professionnels guyanais*), fusionnées et mis à jour dans les annexes ci-dessous
  - a. **CTG : Annexe 1**
  - b. **ETAT : Annexe 2**
2. **CTG** : Affectation, au renforcement du financement de l'économie, d'un tiers des ressources obtenus par la CTG au titre du non-paiement du RSA pour l'année 2017. Détermination conjointe, avec les socioprofessionnels, des actions à financer et mobilisation immédiate des crédits de paiement CP
3. **ETAT et CTG** : Mise en place de la charte SBA (*Small Business Act - Savoir bien acheter*) de facilitation de l'accès à la commande publique des entreprises locales, entre l'Etat, ses Administration et ses Etablissements de Santé, entre la CTG et ses agences pour, notamment, l'allotissement des marchés publics, le respect des délais de paiement avec application des intérêts légaux de retard si non respectés, la suppression de la garantie bancaire exigée pour les avances forfaitaires concernant les marchés publics inférieurs à 700K€ et incitation à la mise en œuvre par la **CTG et l'ETAT**, de la même charte SBA, auprès des autres collectivités territoriales (Communauté de Communes et Communes) et EPCI
4. **CTG et Etat (Etablissements de Santé)** : Paiement immédiat de toutes les factures mandatées des entreprises locales, sans discrimination et sans arbitrage entre elles. Rôle de garant et de surveillance confié par les socioprofessionnels au DRFIP
5. **CTG Etat (Etablissements de Santé)** : Mandatement immédiat de toutes les factures des entreprises locales échues
6. **CTG** : communication de l'état d'avancement de la maquette des PO comportant : (i) la part débloquée de chaque partenaire (CTG, ETAT, CNES, EU), (ii) le montant total des opérations programmées, et (iii) le montant total des paiements réalisés
7. **CTG** : Autorisation sans restriction de dépôt de demande de subvention PO au fil de l'eau pendant 18 mois, en dehors des AMI, pour rattraper le retard de programmation et provoquer le choc d'investissements dont a besoin la Guyane
8. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre du protocole des Agriculteurs (**Annexe 3**)

9. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur Minier (**Annexe 4**)
10. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur de la Pêche (**Annexe 5**)
11. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur Bois (**Annexe 6**)
12. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur des Auto-Ecoles CNPA (**Annexe 7**)
13. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur des électriciens FEDELEC (**Annexe 8**)
14. **ETAT** : suspension des poursuites des organismes sociaux et fiscaux durant les 12 prochains mois, pour redonner de la respiration aux entreprises asphyxiées à cause des grands retards de paiements chroniques de la commande publique
15. **ETAT** : Nomination immédiate, in situ, d'un « Préfet au plan de développement Marshall » pour être le lien entre le gouvernement, ainsi que l'Élysée, avec les guyanais. Ce plan sera élaboré pour les guyanais, avec les guyanais et par les guyanais
16. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur des transports urbain et interurbain (**Annexe 9**)
17. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur des hoteliers (**Annexe 10**)
18. **CTG et ETAT** : Mise en œuvre des mesures structurantes pour le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (**Annexe 11**)

Cayenne, le 24/03/2017

**Version mise à jour le 27/03/2017**

P.J. : ANNEXE 1 : BOOSTERS DE L'ECONOMIE – Volet CTG  
ANNEXE 2 : BOOSTERS DE L'ECONOMIE – Volet Etat  
**ANNEXE 3 : BOOSTERS DE LA FILIERE AGRICOLE (version mise à jour)**  
ANNEXE 4 : BOOSTERS DE LA FILIERE MINE  
ANNEXE 5 : BOOSTERS DE LA FILIERE PECHE  
ANNEXE 6 : BOOSTERS DE LA FILIERE FORESTIERE

ANNEXE 7 : BOOSTERS DE LA FILIERE AUTO ECOLE (CNPA)

ANNEXE 8 : BOOSTERS DE LA FILIERE ARTISANS ELECTRICIENS

**ANNEXE 9 : BOOSTERS DE LA FILIERE TRANSPORT URBAIN ET INTERURBAIN (ajout)**

**ANNEXE 10: BOOSTERS DE LA FILIERE DES HOTELIERS (ajout)**

**ANNEXE 11: BOOSTERS DE LA FILIERE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ajout)**